

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2002)
Heft: 155-156

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

INITIATIVES, RÉFÉRENDUMS, VOTATIONS

• La loi sur l'assurance-chômage rencontre une forte opposition. Le texte adopté en mars par le Parlement prévoit de baisser les cotisations de 3 à 2 %, mais les indemnités journalières seront versées pendant 400 jours contre 520 aujourd'hui et il faudra avoir cotisé pendant



12 mois pour toucher des prestations. Pour le Conseil fédéral, il s'agit de faire des économies et de se préparer à l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes. Les syndicats, les socialistes et les Verts s'opposent à ce texte ressenti comme une profonde injustice. Selon eux, la révision de la loi profitera essentiellement aux gros salaires. Les opposants ont jusqu'au 18 juillet pour récolter 50 000 signatures.

• L'examen de conscience imposé lors de la demande de service civil doit disparaître. Le Comité suisse pour le service civil et le Centre Martin Luther King ont déposé une pétition de 18 000 signatures à Berne, dans ce sens. La pétition demande de s'en tenir à la preuve par l'acte, comme par exemple un engagement antérieur pour la communauté. Aujourd'hui, les aspirants au service civil doivent passer devant une commission ad hoc pour expliquer leurs motifs.

• L'initiative "Services postaux pour tous", lancée il y a huit mois par les syndicats et les associations de protection des consommateurs, a recueilli 107 000 signatures, pour près de la moitié en Suisse romande et au Tessin. L'initiative demande à la Confédération de garantir un service postal universel, répondant aux besoins de la population et de l'économie, une desserte de base qui ne

se limite pas à la distribution du courrier mais qui prévoit aussi un réseau d'offices de poste couvrant l'ensemble du pays. Les initiateurs demandent aussi à la Confédération de financer le déficit de 500 millions du réseau des bureaux de poste, la distribution du courrier dans les régions de montagne et à faible population, services publics aujourd'hui non rentables.

• Sauf énorme surprise, la Fondation Suisse solidaire passera devant le peuple. Le Conseil des États a aplani la dernière divergence avec le National. Les 1 300 tonnes d'or excédentaire de la Banque nationale suisse seront donc distribuées de la façon suivante : un tiers aux cantons, un deuxième à l'AVS, le troisième à la Fondation. Après trente ans, la règle des trois tiers continuera, mais la part dévolue à la Fondation reviendra dans les caisses de la Confédération.

• L'initiative populaire pour des "loyers locaux" est prête à être soumise au peuple. Mais le Conseil national a demandé au gouvernement d'attendre l'élaboration d'un contre-projet avant de fixer la date du scrutin.

ÉLECTIONS

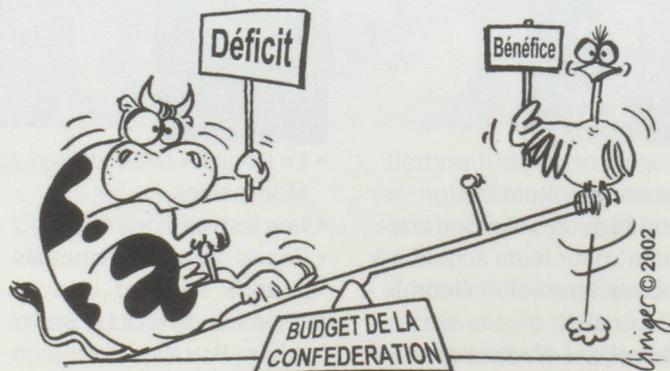
• Le Conseil des États ne veut plus que la réélection des conseillers fédéraux, tous les quatre ans, se fasse séparément, selon l'ordre d'ancienneté. Par 22 voix contre 18, contre l'avis de sa commission et du Conseil national, il a opté pour une réélection en bloc, au moyen d'une liste unique. Les conseillers fédéraux qui n'auraient pas obtenu la majorité absolue lors du premier tour pourraient se présenter lors d'un deuxième tour.



• Les allégements fiscaux devraient subir un sérieux coup de frein. Le Conseil fédéral voulait les limiter à 1,3 milliard, dont 900 millions pour les familles. Le National a quasiment doublé la mise et retiré 2,3 milliards à l'impôt fédéral direct. La commission des États a fait marche arrière en laissant tomber les allégements pour les entreprises et une partie des réductions dans le droit de timbre sur les transactions boursières.

INTÉRIEUR

• Les étrangers de la troisième génération doivent acquérir automatiquement le passeport suisse. C'est ce que pense la commission des institutions politiques du Conseil national. Par 17 voix contre 6, elle a approuvé le projet du Conseil fédéral, l'UDC étant la seule formation à s'y opposer. Les enfants nés en Suisse de



parents étrangers qui résident dans le pays et y ont eux-mêmes accompli l'essentiel de leur scolarité, auront un droit automatique à la nationalité. Les parents pourront s'opposer à la naturalisation pour ne pas devoir renoncer au passeport d'origine si le pays concerné ne reconnaît pas la double nationalité. L'enfant qui souhaite revenir sur la décision pourra le faire dès 18 ans.

● Le Conseil fédéral risque de devoir intervenir davantage dans les salaires pratiqués dans les entreprises liées à la Confédération. La Commission des institutions politiques du Conseil national souhaite qu'il fixe des plafonds et exige la publication des revenus.

● Les veufs et veuves avec enfants risquent eux aussi de pâtir de la 11^e révision de l'AVS. Alors que le National voulait les épargner, la commission préparatoire du Conseil des États veut réduire leurs rentes. La commission de la sécurité sociale du Conseil des États entend ramener les rentes des veuves avec enfants à 60 % de la rente vieillesse, contre 80 % aujourd'hui, mais propose de faire passer les rentes d'orphelin de 40 % à 60 %. De leur côté, les veuves sans enfants devraient à l'avenir être privées de rentes.

● Selon un rapport de l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), l'avenir des sciences humaines et sociales est fortement menacé en Suisse. Les sciences humaines et sociales ne reçoivent que 23 % des dépenses courantes de l'Université alors que 60 % des étudiants y sont immatriculés, comptent en moyenne deux fois plus d'étudiants pour un professeur que dans les sciences naturelles et techniques. Les experts préconisent la création de 483 chaires supplé-

mentaires, le financement tous les ans par la Confédération de 14 programmes d'études doctorales, la multiplication des bourses pour doctorants, la création de fonds spéciaux en sciences humaines pour la recherche... Un train de mesures estimé à 600 millions de francs.

● Alors qu'elle occupait en 1989 la première place dans le palmarès des investissements privés pour la recherche et le développement, la Suisse a rétrogradé à la cinquième place. Le Conseil fédéral soumettra au Parlement en novembre prochain une augmentation des fonds de 6,5 % par an de 2004 à 2007, soit un crédit de 15,5 milliards de francs.

CONSEIL FÉDÉRAL

● Selon le baromètre politique de *l'Illustré*, les trois "sages" romands du Conseil fédéral - Pascal Couchepin, Ruth Dreifuss et Joseph Deiss - sont les moins populaires. Le conseiller fédéral le plus apprécié reste Kaspar Villiger, devant Ruth Metzler, Samuel Schmid et Moritz Leuenberger. Il y a six mois, Joseph Deiss caracolait dans le trio de tête. Aujourd'hui, il est en cinquième position, avec une chute de 15 points.

ARMÉE

● L'enquête préliminaire contre Dino Bellasi est close. Elle révèle que l'ancien comptable du service de renseignements de l'armée a détourné 8,839 millions de francs auprès de la Banque nationale suisse en falsifiant 127 mandats provisionnels, entre mars 1994 et juillet 1999. Les sommes détournées ont servi à acheter des armes, des villas en Autriche ou au Portugal, des voyages en avion ou des séjours dans des hôtels de luxe. Pour le moment, la Confédération n'a pu récupérer que 505 000

aux enchères de véhicules (entre 8 et 12 ans de service) et de matériel de l'armée a attiré environ 10000 visiteurs dont beaucoup d'Américains. Les 570 véhicules mis en vente ont tous trouvé preneurs, pour une somme avoisinant les 2 millions de francs. Les véhicules tous terrains

francs. Le Ministère public de la Confédération doit maintenant décider s'il maintient ses accusations contre Dino Bellasi, s'il renvoie l'affaire devant le Tribunal fédéral ou devant une juridiction bernoise. Dino Bellasi est en détention préventive depuis août 1999.

● "Dépoussiérer l'image de l'armée de grand-papa". C'est l'objectif d'une réforme des insignes qui entrera en vigueur en 2004. Chaque soldat portera alors sur sa poitrine son nom, sa fonction, son incorporation, sa nationalité et son curriculum militaire (sous forme de petits rectangles). Le relookage, baptisé ironiquement "arbre de Noël" par un magazine alémanique, a malheureusement un coût : entre 7 et 12 millions de francs.

● Samuel Schmid, le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, a préparé un programme d'armement 2002, pour un montant de 674 millions de francs, soit 300 millions de moins qu'en 2001. Les montants les plus importants - près de 370 millions - iron aux moyens de communication et de conduite.

● La traditionnelle vente



Liniger © 2002

TRANSPORTS, COMMUNICATIONS

● Le Conseil fédéral souhaite soumettre les infrastructures de téléphonie fixe à la concurrence. Il considère que le monopole "entraîne le développement du marché des télécommunications, décourage les investissements et les innovations, porte un préjudice à la place économique suisse et retarde la fourniture des accès à large bande à la population". Il s'agit de s'aligner sur les autres pays d'Europe et favoriser notamment l'arrivée de l'internet à haut débit. Côté Swisscom, on souligne que le projet remet en cause des investissements d'environ 5 milliards de francs.

● Par 13 voix contre 12, la commission des transports du National propose de ne pas ratifier l'accord aérien germano-helvétique sur le survol du Bade-Wurtemberg par les avions à destination ou au départ de Zurich. À une courte majorité, elle suit l'avis du Gouvernement zurichois, de Swiss, de Unique Airport ainsi que l'ensemble des partis bourgeois. Le ministre des Transports, Moritz Leuenberger, subit lui

Nouvelles fédérales



CFF - LOFT

Vingier © 2002

► un cinglant désavoué. Les États se prononceront en septembre, mais le texte pourrait en outre être refusé par le Parlement allemand.

● Les caméras de surveillance installées dans un train régional circulant entre Lausanne et Genève, ont permis de réduire les actes de vandalisme de 80 %. Les CFF étudient maintenant la possibilité d'étendre cette initiative à d'autres trains régionaux, notamment en Suisse romande.

● L'année 2001 a été en demi-teinte pour les CFF. Ils ont connu de nouvelles pertes dans le trafic des marchandises mais enregistré une hausse des voyageurs.

Cette année 2001 a aussi été marquée par une "relative insatisfaction" du personnel.

● Le Parlement veut prendre son temps pour ratifier les neuf protocoles additionnels à la Convention alpine. La commission compétente du Conseil des États souhaite se renseigner sur les implications concrètes de ces protocoles. La commission reprendra ses débats en septembre.

● Les tarifs des transports publics ont été relevés de 3,7 % en moyenne. Cette adaptation tarifaire décidée à l'automne dernier se justifie par le renchérissement et l'extension continue des prestations de ces dernières années. L'abonnement général passe de 2 800 à 2 900 francs en deuxième classe.

● Bienne et Soleure sont désormais reliées par l'auto-

route. Un tronçon de 23 kilomètres a été inauguré officiellement. Il doit notamment permettre de faciliter l'accès à Expo.02 aux visiteurs venant de Suisse alémanique. Coût des travaux : 1,5 milliard de francs, pris en charge à 84 % par la Confédération.

● Les CFF veulent encourager le transfert des poids lourds de la route sur le rail. Une politique, dont le coût s'élève à 420 millions de francs, doit amener, d'ici à 2005, 355 000 camions supplémentaires sur la voie ferrée.

ÉCONOMIE, AGRICULTURE

● Les paysans suisses veulent des règles précises en matière de production de chanvre. L'Union suisse des paysans (USP) s'est adressée à la commission de la santé publique du Conseil national pour que l'État définisse

un cadre juridique. L'USP demande que les conditions de production soient unifiées sur l'ensemble du territoire suisse et que, dans un premier temps, l'État renonce à un impôt sur le chanvre.

● Les consommateurs ont le droit de connaître l'origine de tous les produits importés issus des méthodes de production interdites en Suisse. Le National a adopté,

l'OMC pour exiger des règles garantissant la sécurité et la transparence de la déclaration de provenance et des méthodes de production des denrées alimentaires.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Une concubine ne peut pas être tenue de contribuer à l'entretien de son partenaire et réciproquement. Dans un arrêt, le Tribunal fédéral a

jugé qu'en cas de saisie sur salaire, le revenu de la concubine ne pouvait pas être inclus dans le calcul du minimum existentiel de son compagnon.

● Un garagiste zurichois pourra conserver

par 128 voix contre 35, une motion de Simonetta Sommaruga, la présidente de la Fédération pour la protection des consommatrices et des consommateurs. Auparavant, seuls le bœuf et les œufs étaient soumis à une déclaration obligatoire. Par 133 voix contre 17, Le Conseil national a adopté une autre motion demandant au Conseil fédéral d'intervenir à

une enseigne lumineuse indiquant qu'il est "spécialiste" des deux marques Audi et VW, même s'il n'est plus concessionnaire officiel. Le Tribunal fédéral a rejeté les recours des deux fabricants.

● Victime d'une infraction dans un pays étranger, n'importe quel citoyen suisse peut prétendre au soutien des centres de consultation LAVI (loi d'aide aux victimes d'infractions). Il y a droit même s'il avait alors son domicile à l'étranger. Le Tribunal fédéral a accepté la demande d'un homme contaminé par le virus du sida, à la suite de relations sexuelles avec un partenaire masculin rencontré sur l'île de Sylt en 1997.

HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET



Vingier © 2002

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses.